AR Prefecture

016-211602693-20230613-2023_06_06-DE Reçu le 19/06/2023

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRANZAC

Séance du 13 juin 2023

NOMBRE DES MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

L'an deux mil vingt-trois et le treize juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PRANZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de PRANZAC, sous la présidence de Monsieur Bernard TERRADE, Maire.

Date de la convocation : 08 juin 2023

Présents: Mmes, MM. Bernard TERRADE, Antonio GONZALEZ, Danielle BENELLI, Michel VALLADE, René FORT, Karine DEVAUT, Carla DE OLIVEIRA, Karine RONCIN, Mathieu SAUVAGE, Arnaud TROUSSELIER, Luc GARITEY, Evelyne PICHON

Excusés: Mme Fanny MERCIER; Johann MOREAU; Vanessa CORBINEAU

Mme Fanny MERCIER a donné pouvoir à M. Bernard TERRADE

Délibération n° 2023_06_06

ENQUÊTE PUBLIQUE : EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE PIERRE DE TAILLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MOULINS SUR TARDOIRE

Monsieur le Maire fait savoir qu'une enquête publique a été ouverte à la Mairie de MOULINS SUR TARDOIRE du 16 mai 2023 au 16 juin 2023, sur la demande présentée par la Société des Carrières de Luget-Vilhonneur, en vue d'autoriser l'exploitation d'une carrière de pierre de taille, située à « Combe Brune » sur la commune de MOULINS SUR TARDOIRE.

Un avis d'enquête publique a été affiché à la mairie de Pranzac car une partie du territoire de la commune est comprise dans le périmètre dans lequel l'affichage au public doit être effectué (qui est fixé à 3 kilomètres).

En application de l'article R181-38 du Code de l'Environnement Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur la demande présentée par la Société des Carrières de Luget-Vilhonneur.

POUR = 8 - CONTRE = 5 - ABSTENTION = 0

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Maire, Bernard TERRADE

